



Études de communication

langages, information, médiations

12 | 1991

Télématique, Education, Arts du spectacle. Questions de/Sur la recherche

La Télé-démocratie

The Tele-democracy.

Roger Bautier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/2793>

DOI : 10.4000/edc.2793

ISSN : 2101-0366

Éditeur

Université Lille-3

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 1991

Pagination : 69-80

ISSN : 1270-6841

Référence électronique

Roger Bautier, « La Télé-démocratie », *Études de communication* [En ligne], 12 | 1991, mis en ligne le 15 janvier 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/2793> ; DOI : 10.4000/edc.2793

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

La Télé-démocratie

The Tele-democracy.

Roger Bautier

- 1 Depuis les « techno-discours » qui, « à des niveaux culturels et idéologiques très divers, viennent activer et dynamiser la puissance de la technique, en célébrant ses vertus et presque son culte » (Janicaud, 1985) jusqu'aux analyses très ponctuelles consacrées à telle ou telle expérience, les nouvelles technologies de la communication ont engendré toute une gamme de discours prospectifs et/ou récapitulatifs qui méritent l'attention. Parmi eux, nombreux sont ceux qui portent plus spécialement sur les implications que ces technologies peuvent avoir dans le domaine politique. En particulier, leurs relations avec une amélioration éventuelle du fonctionnement de la démocratie ont été largement étudiées, dans le cadre d'une réflexion sur ce que l'on peut appeler la télé-démocratie. Ce sont les courants principaux de cette réflexion qu'on tentera de dégager, en mettant l'accent sur les problèmes proprement politiques (et non technologiques) que ces courants abordent ou ignorent.

1. Les inégalités.

- 2 Le développement des nouvelles technologies de communication a été relativement peu étudié sous l'angle de ses incidences sociales. Pour Jouët et Coudray (1990), il s'agit là d'une situation facilement explicable : d'une part, on n'a pas encore assez de recul pour en mesurer l'impact social ; d'autre part, il est soumis à une logique industrielle et commerciale qui peut ignorer, au moins en partie, les besoins de la population. Cependant, un certain nombre de recherches académiques permettent d'évaluer déjà les retombées de ce développement sur la communication sociale, envisagée notamment comme processus plus ou moins démocratique. Jouët et Coudray montrent bien que les aspects positifs des nouvelles technologies se manifestent dans l'élargissement de l'accès aux médias (abondance de programmes, rupture de la vidéo avec le modèle vertical d'émission-réception, diffusion de la micro-informatique), dans le développement de la communication interactive (en particulier grâce à la télématique, qui permet aux usagers non seulement d'obtenir des réponses à des besoins ponctuels de renseignements, mais

aussi d'opérer des transactions ou de participer à des sondages électroniques) et dans l'apparition de la communication horizontale (messageries électroniques qui autorisent un échange social médiatisé par la technique et élargissant les réseaux de communication interpersonnelle), mais que de fortes disparités sociales apparaissent dans le processus de diffusion des nouvelles technologies. Celles-ci sont beaucoup plus nettes dans l'accès aux technologies informatiques que dans l'accès aux technologies audiovisuelles : les micro-ordinateurs exigent chez les usagers potentiels un capital financier et un capital culturel que l'ensemble de la population ne possède pas ; les services télématiques, quant à eux, peuvent être inaccessibles en raison, là encore, de leur coût ou de leur complexité, même si le terminal est fourni gratuitement.

- 3 C'est pourquoi la réflexion sur les potentialités politiques des nouvelles technologies ne peut pas faire l'économie d'une analyse des conditions inégales d'accès aux différents biens. Comme le notent Murdock et Golding (1989), la pauvreté a pour conséquence, à la fois, d'exclure ceux qui en sont victimes de la possession des informations qui leur permettraient d'exercer leur rôle de citoyen, et de les empêcher, tout simplement, de mettre en oeuvre leurs droits de consommateurs. En ce sens, les nouvelles technologies de communication prolongent les effets de situations bien connues : la possession du téléphone et son utilisation sont marquées depuis longtemps par des inégalités qui ont elles-mêmes des équivalents dans le domaine des achats courants (les plus pauvres ne sont pas ceux qui bénéficient le plus des avantages offerts par les supermarchés), et l'achat par téléphone ou Minitel n'est évidemment pas moins inégalitaire.
- 4 On ne s'étonnera donc pas que, avant tout essai d'amélioration de l'information et de la communication, les promoteurs du réseau télématique Aspasia aient voulu, dans un cadre intercommunal, propager une culture technique dont la méconnaissance est facteur d'infériorisation, de façon à permettre une appropriation individuelle et collective des micro-technologies : il s'agit là de capital culturel et non de capital financier, mais l'importance de cette diffusion culturelle pour la transformation de la communication sociale a été soulignée très justement : « Sans cela, l'objectif d'Aspasia affiché dans l'article 4 de ses statuts "développer la démocratie locale en utilisant des outils technologiques appropriés, micro-informatique, télématique, etc. » ne serait qu'un vœu pieux » (Loiseau, 1984). Curieusement, Nora et Minc (1978) avaient bien noté le rapport entre télématique, langage et domination, mais étaient restés ambigus - ou simplement euphémistiques - dans leur prospective ; pour eux, la propagation du langage informatique dans les diverses catégories sociales ne peut certes pas être uniforme et les différences de niveau culturel ne peuvent qu'entraîner une influence discriminatoire de la part de la télématique, mais ils envisagent surtout le langage informatisé en tant que suscitant des résistances inégales du fait de son caractère codificateur et sommaire, la perte de contenu étant probablement plus sensible aux intellectuels qu'aux gestionnaires. L'intérêt qu'il y a à repérer un conflit éventuel entre différentes fractions des catégories sociales supérieures ne doit pourtant pas faire oublier que, pour ceux qui sont les plus pauvres au plan culturel, ce qui est interdit, c'est justement, d'une part, de mesurer correctement les enjeux, d'autre part, de prendre part effectivement à un conflit de ce genre.

2. Le référendum électronique.

- 5 Les avocats de la « société informationnelle » inversent en fait la perspective. Au lieu de se demander quel est l'effet des inégalités sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication, ils estiment les chances qu'ont ces dernières de modifier les inégalités en question, notamment dans le sens d'une meilleure participation des citoyens aux décisions politiques, autrement dit d'améliorer le fonctionnement de la démocratie.
- 6 Toffler (1980) le formule très clairement : « Les progrès spectaculaires de la technologie des télécommunications ouvrent pour la première fois une extraordinaire panoplie de moyens en matière de participation directe des citoyens à la décision politique » ; il considère que la « délibération municipale électronique » permise par le système Qube installé à Colombus dans l'Ohio (télévision par câble et console sur laquelle l'abonné peut exprimer des choix) constitue un « événement historique ». Dans cette optique, le nouveau fonctionnement politique peut être confondu avec la mise en place de la nouvelle structure communicationnelle (comme chez Williams, 1982) ou bien résulter d'une intervention des groupes sociaux les plus impliqués par le développement des nouvelles technologies de communication (comme chez Valaskakis et Arnopoulos, 1982). Mais, au moins dans la plupart des cas, l'introduction de la démocratie directe revient à l'utilisation du référendum électronique, ce qui pose le problème de la participation au vote. La position la plus commune, à l'intérieur des défenseurs du référendum électronique, est de penser que les abstentions enregistrées dans les scrutins traditionnels devraient diminuer, le recours fréquent au référendum étant considéré comme capable de susciter une participation plus importante et de favoriser, à long terme, l'apprentissage des valeurs civiques chez les citoyens les moins intéressés par les questions d'ordre politique, en leur permettant de constater, notamment au niveau local, les incidences de leur vote.
- 7 Qu'il s'agisse de réseaux de télévision câblée ou de réseaux télématiques (le point commun étant le recueil informatisé des votes exprimés sur une console), la perspective d'une généralisation du référendum électronique a entraîné de nombreuses réactions négatives, y compris parmi les avocats de la « société informationnelle ». Deux critiques ont été fréquemment formulées : pour certains, le danger vient des risques de blocage du processus décisionnel, lié lui-même à une implication en fait trop forte des citoyens à propos de certains problèmes (Pool, 1973) ; pour d'autres, c'est le risque de voir les informations recueillies servir l'intérêt personnel des leaders politiques qui constitue le danger principal (Laudon, 1984). Mais, ce sont les partisans de l'analyse systémique de la société qui sont les plus alarmistes (de Rosnay, 1975 ; Moles, 1986) : poussant jusqu'au bout la logique de leurs présupposés, ils peuvent envisager que « le mécanisme de la démocratie par représentants (puisse être) éliminé et remplacé par des dispositifs élaborés de collecte directe dans le champ social des attitudes mentales des êtres vis-à-vis de chacun des stimulus de leur environnement et l'incorporation des aspects permanents de celle-ci dans le processus même du fonctionnement social » (Moles, 1986). La télématique deviendrait alors un outil de management contribuant à réaliser une société conçue comme « machine » ; le taux de feedback augmenterait dans le système social et celui-ci tendrait vers l'ultra stabilité.

Les réseaux de convivialité.

- 8 Cependant, même si le modèle du référendum électronique permanent a été souvent évoqué, il n'est pas le seul et l'on peut repérer un deuxième courant de réflexion sur les usages des réseaux à des fins démocratiques. La référence à l'agora antique y est fréquente, de même que le recours à la notion de convivialité (Métayer, 1984) signale que la référence à l'agora est propre aux démocraties occidentales : le Japon n'a pas eu besoin d'elle pour justifier le développement des nouvelles technologies de communication).
- 9 Le référendum électronique permanent risquait de déboucher aussi bien sur l'impuissance du pouvoir central que sur le contrôle le plus total des citoyens ; ici, la dimension politique est en fait moins présente, malgré le rappel de certaines caractéristiques de la démocratie antique. Par exemple, Nora et Minc (1978) considèrent qu'il faut « utiliser l'informatisation massive de la société pour créer ce nouveau "réseau" où chaque communauté homogène pourra communiquer avec ses semblables et avec le centre » et envisagent trois étages pour la vie nationale: l'étage proprement régalien, où la régulation relève de mécanismes politiques; l'étage des projets relationnels et culturels, qui est le domaine de l'« agora informationnelle » ; enfin l'étage du marché. Les auteurs notent que cette « agora informationnelle » devrait permettre l'élaboration d'un consensus, à condition qu'il y ait compatibilité entre les contraintes d'intérêt collectif et les aspirations conviviales et culturelles. On remarquera que les promoteurs d'un réseau télématique comme Aspasia ont intégré à leur projet de développement de la démocratie locale la volonté de favoriser, par la diffusion d'informations extrêmement diverses (venant des entreprises, des enseignants, des sportifs, etc.), l'expression de telles aspirations conviviales et culturelles : « On peut supposer que l'espace social, ludique et professionnel, géographique même, sera ainsi mieux ressenti, assimilé, et que les habitants en participant avec plus d'intensité à leur environnement accéderont à une convivialité nouvelle » (Loiseau, 1984).
- 10 En fait, il est possible d'opposer le premier courant de réflexion au second courant en les caractérisant tous les deux par rapport à la dimension qu'ils privilégient : soit la dimension verticale de la communication, soit sa dimension horizontale. Lorsqu'il s'agit du premier courant, c'est la dimension verticale qui est manifestement privilégiée, puisque l'objectif principal est de favoriser la mise en place d'une démocratie directe (le référendum électronique étant le moyen le plus simple), dans laquelle les citoyens, d'une certaine manière, peuvent se passer de leurs représentants (qui sont « au-dessus » d'eux). En revanche, le second courant de réflexion renvoie plus spécialement à la dimension horizontale, dans la mesure où, malgré la référence possible à l'agora, l'objectif est de favoriser la circulation des informations beaucoup plus que la participation à des prises de décision politiques. Ainsi, de Rosnay (1986) insiste sur le fait que la constitution de réseaux fait apparaître une information partagée, horizontale (qui peut remonter vers les centres de décision : la verticalité n'est pas complètement absente) et que ces réseaux permettent le passage d'une « société d'information » à une « société de communication » ou, autrement dit, d'une « société pyramidale » à une « société relationnelle ». De même, Voge (1984) considère que les réseaux de télécommunications fournissent un modèle pour édifier une « véritable société de communication » où le dialogue puisse remplacer la simple information et qui soit une « société de microsociétés » capable de retrouver l'esprit de communauté : « La migration urbaine a détruit les communautés, leur unité et

leur convivialité, dispersé ou supprimé leurs activités. Les réseaux câblés, tels les forums d'antan, devraient faire naître ou recréer de nouveaux "villages" ».

4. Les médiateurs.

- 11 Que le premier courant de réflexion s'intéresse plus à la dimension verticale de la communication et le second plus à sa dimension horizontale semble corrélé à la manière dont ils traitent l'un et l'autre la question des médiateurs intervenant entre les citoyens et le pouvoir central. Il faut remarquer, cependant, que, dans le premier cas, cette question ne peut qu'être posée, puisqu'elle ne fait que traduire la préoccupation pour les problèmes de participation politique ; dans le second cas, en revanche, elle constitue plutôt une difficulté qui avait, dans un premier temps, été écartée et qui resurgit ensuite par nécessité d'articuler la dimension horizontale avec la dimension verticale.
- 12 En effet, si on voit bien ce que le convivial peut avoir de séduisant aux yeux de ceux qui estiment que les réseaux peuvent abattre les pyramides, on doit constater aussi qu'il ne suffit pas à fabriquer du consensus. Voge (1984), en particulier, montre bien qu'il faut éviter que la société de microsociétés devienne une société atomisée, d'où l'impératif d'utiliser les nouveaux médias pour aboutir à une « communauté de communautés », impliquant des étages successifs, même si ces étages doivent composer des tours et non plus des pyramides. La conséquence, c'est le recours obligatoire ou, au moins, très fréquent, à des médiateurs capables d'assurer la bonne transmission des informations entre les différentes communautés (horizontalement), ainsi qu'entre les différents étages de la communauté de communautés (verticalement). Du coup, ces médiateurs devraient remplacer les décideurs traditionnels: ils constitueraient « les nouveaux notables de la société de communication ».
- 13 Pour ceux dont la préoccupation principale est l'extension de la démocratie directe, au contraire, les décideurs traditionnels sont d'emblée des médiateurs et la question est de savoir dans quelle mesure on peut s'en passer grâce aux nouvelles technologies de communication. Le choix n'est d'ailleurs pas nécessairement entre la démocratie directe et la démocratie indirecte : Toffler (1980), par exemple, admet que chacune des deux solutions a ses avantages et propose de combiner la pratique de la représentation avec celle de la participation directe, cette dernière pouvant s'étendre justement du fait que les limitations propres aux modes habituels de communication sont supprimées par les nouvelles technologies. Le plus souvent, cependant, la pratique de la représentation est considérée comme un pis-aller, qui n'a de raison d'être que dans la mesure où il constitue un moyen de répondre aux contraintes exercées sur le fonctionnement démocratique par le nombre de ceux qui y prennent part. Tout naturellement, les opposants à cette conception insistent sur l'utilité des représentants (ceux-ci stabilisent le débat politique, atténuent les différences culturelles qui existent dans le corps électoral, servent de porte-parole aux minorités, etc.), indépendamment des caractéristiques que peuvent avoir les moyens de communication à un moment donné.
- 14 On voit donc que la différence entre les deux courants évoqués ne tient pas seulement aux fonctions qu'ils assignent l'un et l'autre aux nouvelles technologies. Certes, l'un, d'inspiration américaine, privilégie le référendaire et le vertical, et l'autre, d'inspiration française, insiste sur le convivial et l'horizontal. Mais ce qui est en jeu aussi, c'est la place des médiateurs : ou bien ils sont destinés à être supprimés en partie, parce que les citoyens n'en ont plus besoin comme avant, ou bien ils doivent être remplacés par

d'autres, dont la compétence est mieux adaptée aux nouvelles conditions de communication.

5. La télé-démocratie délibérative.

- 15 Cette confrontation montre que la réflexion suscitée par les perspectives de ce qu'on peut appeler la télé-démocratie réactive en fait des problèmes classiques de la philosophie politique. Si l'on veut une autre preuve de cette réactivation, il suffit de remarquer que le débat va beaucoup plus loin qu'il n'y paraît : si, dans le contexte français, en effet, ce sont les dangers du référendum électronique qui ont surtout été mis en lumière, dans le contexte américain, ce sont ses implications quant à la conception même de la démocratie qui ont donné lieu à des commentaires. D'où la nécessité de distinguer un troisième courant de réflexion, qui traite directement de cette question et s'oppose en réalité aux deux courants examinés précédemment.
- 16 Les arguments donnés en faveur de la télé-démocratie sous forme de référendum permanent (au moins au niveau local) renvoient tous à l'idée que le vote est l'expression de la participation des citoyens à la vie publique. Pour ceux qui les utilisent, tout ce qui permet à un plus grand nombre d'individus de voter et de le faire plus souvent doit être jugé positivement ; les nouvelles technologies de communication ont le mérite, à leurs yeux, de permettre justement cela. Que le vote traduise une participation ne peut être contesté, mais il est difficile d'admettre qu'il s'agisse là de la seule forme de participation. C'est pourquoi les avantages des nouveaux médias peuvent être conçus d'une tout autre manière : les réseaux peuvent servir à favoriser l'expression des points de vue et l'échange des arguments. Arterton (1987), notamment, estime que ce type de communication correspondrait, beaucoup mieux que le simple vote, aux exigences de la démocratie, dans la mesure où elle traduirait une participation plus profonde des citoyens au processus politique.
- 17 Il s'agit, dans cet esprit, d'une double communication : communication entre les citoyens, d'une part (communication horizontale) ; communication des citoyens avec leurs représentants, d'autre part (communication verticale), ces derniers n'étant pas destinés à disparaître ni à être remplacés. En référence aux doctrines issues des fondateurs de la démocratie américaine, on peut dire que ce qui est en jeu ici, c'est le rééquilibrage de la tradition jeffersonienne (mettant l'accent sur le plébiscite) par la tradition madisonienne (liée aux valeurs de la délibération et de la représentation). Si l'on se réfère plutôt à la philosophie française de la télématique, cette conception apparaît comme réincorporant le débat politique proprement dit dans des réseaux qui pourraient n'être que conviviaux ou, du moins, ne véhiculer du politique que dans la mesure où le consensus serait sauvegardé. Mais ce qui distingue également cette conception, c'est qu'elle se refuse à accorder aux technologies un rôle déterminant. Alors que, dans les deux autres cas, on passe très rapidement des potentialités aux réalités envisagées, ici, les choix institutionnels sont considérés comme plus importants que les choix technologiques, ce qui est souligné par Arterton (1987) : « While different media are better suited to different communications tasks, a given piece of technology could be used to reach toward various objectives. A similar conception of participation could, moreover, be pursued by using various media ».
- 18 Le choix institutionnel majeur semble bien être, par un paradoxe qui n'est qu'apparent, celui de la lenteur (voir Abramson, Arterton et Orren, 1988). En effet, si les nouvelles

technologies permettent d'augmenter le nombre et la rapidité des informations recueillies, il est nécessaire, de ce point de vue, d'accepter, par ailleurs, la lenteur qui caractérise le processus délibératif : c'est le choix d'une télé-démocratie qui prend son temps, ce qui est essentiel pour garantir l'expression et la confrontation des opinions. Il est évident, cependant, que ce dispositif n'a d'intérêt véritable que s'il s'intègre à un espace public effectivement politique.

La citoyenneté.

- 19 Si l'on en croit Ferry (1989), les canaux télématiques permettraient justement l'émergence d'un nouvel espace public politique. Après un espace public scientifique où les chercheurs communiquent intensivement par de tels canaux, après un espace public social où le Minitel permet les rencontres intimes, un espace public politique se constituerait, mettant en oeuvre « une communication politique médiatisée de vaste ampleur, mais qui ne passerait plus par la représentation » et qui aurait l'avantage de rendre la démocratie un peu moins « acclamative » et un peu plus « participative ». Certes, cet espace public est censément politique, à la différence des espaces de convivialité, mais rien n'est dit de la manière dont peut s'y exercer le pouvoir, le pouvoir central et le pouvoir de chacun. Or, pour passer de l'acclamatif au participatif, il faut passer du simple feedback au partage du pouvoir (Tremblay [1981] rappelle très opportunément qu'on confond souvent les deux, quand on parle de réseaux de communication).
- 20 L'introduction des nouvelles technologies de communication est fréquemment considérée comme le biais par lequel la communication de masse peut laisser place, au moins en partie, à une communication interpersonnelle (et l'on envisage alors un processus de « démassification »). Pourtant, cette introduction se traduit peut-être plus par des pratiques de repli sur soi que par la recherche de nouveaux liens. Tentant de définir les grandes tendances de notre société, Lohisse (1990) juge tout à fait vraisemblable l'hypothèse d'une société à deux niveaux et à deux vitesses : d'une part, « une société hautement compétitive, hyperrationalisée, rivée sur les objectifs économiques, peuplée de spécialistes-gestionnaires en information, communication et décision », d'autre part, une société « exerçant des activités parallèles avec une certaine autonomie, distancée et à la limite étrangère aux grandes destinées globales, divisée en elle-même plus encore que vis-à-vis des grands ensembles ».
- 21 Entre un espace public politique au fonctionnement quelque peu miraculeux et une société coupée en deux morceaux dont l'un des deux seulement peut se constituer en espace public politique, ne faut-il pas envisager des situations plus complexes ? Ne faut-il pas surtout se demander quelles pourraient être les conditions d'un exercice plus effectif de la citoyenneté dans ses relations avec les systèmes d'information et de communication ?
- 22 Les visions les plus pessimistes de la télé-démocratie font état des résultats effectivement peu encourageants, le plus souvent, des expériences réalisées en ce domaine. Cependant, il faut remarquer que ces résultats apparaissent comme d'autant plus mauvais que, dans de nombreux cas, c'est la fonction même assignée originellement au dispositif qui a été abandonnée : le fait que la télé-démocratie puisse se dégrader en enquête permanente destinée à fonder des stratégies marketing ne donne pas d'élément pour apprécier son avenir. En particulier, il semble utile d'essayer de prendre en considération non

seulement des fonctionnements relativement courts (correspondant, par exemple, à la durée d'une campagne électorale), mais également des fonctionnements beaucoup plus longs (Downing, 1989). Au cours de tels fonctionnements, on peut estimer qu'une accumulation graduelle des connaissances politiques est susceptible de se réaliser chez les différents participants, entretenue par la mobilisation d'un mouvement travaillant sur le long terme et, inversement, contribuant à le fortifier.

- 23 Quant aux visions les plus optimistes, on sait combien elles ont tendance à mettre de côté toutes les questions relatives à l'exercice du pouvoir. Il est donc souhaitable d'essayer de formuler les normes qui peuvent être retenues pour juger des performances d'un système d'information et de communication. Murdock et Golding (1989) fournissent, en ce sens, des éléments très utiles. Trois grands types de relations entre la citoyenneté et la communication pourraient ainsi être envisagées: pour être des citoyens, les gens doivent avoir accès à l'information leur permettant de connaître leurs droits et de les exercer ; ils doivent avoir accès à l'information la plus large sur les différents choix politiques et avoir les moyens de diffuser leurs opinions ; ils doivent enfin être représentés dans les discours véhiculés par les médias principaux. Il paraît difficile de garantir de telles conditions sans faire appel à un service public, dans la mesure où elles impliquent que le système d'information et de communication fournisse une diversité maximale de produits et permette à tous, en particulier indépendamment des niveaux de revenus, d'accéder aux services assurant le plein exercice de la citoyenneté.

BIBLIOGRAPHIE

- Abramson, J.B., Artenton, F.C. & Orren, G.R.**, (1988), *The electronic Commonwealth*, New York, Basic Books.
- Artenton, F.C.**, (1987), *Teledemocracy*, Newbury Park, Sage.
- Downing, J.D.H.**, (1989), « Computers for political change : PeaceNet and Public Data Access », *Journal of communication*, vol. 39, n° 3, pp. 154-162.
- Ferry, J.-M.**, (1989), « Les transformations de la Publicité politique », *Hermès*, n° 4, pp. 15-26.
- Janicaud, D.**, (1985), *La puissance du rationnel*, Paris, Gallimard.
- Jouët, J. & Coudray, S.**, (1990), *Les nouvelles technologies de communication*, Paris, Unesco.
- Laudon, K.C.**, (1984), « New possibilities for participation in the democratic process », in K.W. Grewlich, F.H. Pederson (eds.), *Power and participation in an information society*, Luxembourg, Commission of European Communities.
- Lohisse, J.**, (1990), « La pyramide et les étoiles », *Recherches sociologiques*, vol. 21, pp. 373-387.
- Loiseau, G.**, (1984), « Micro-technologies et stratégies d'appropriation : le cas d'Aspasie », *Bulletin de l'IDATE*, n° 15, pp. 221-251.
- Métayer, G.**, (1984), « De l'antique agora vers l'agora en -tique ? Les avatars de la démocratie », *Sociologie et sociétés*, vol. 16, n° 1, pp. 103-114.

- Moles, A.**, (1986), *Théorie structurale de la communication et société*, Paris, Masson.
- Murdock, G. & Golding, P.**, (1989), « Information poverty and political inequality : citizenship in the age of privatized communications », *Journal of communication*, vol. 39, n° 3, pp. 180-195.
- Nora, S. & Mine, A.**, (1978), *L'informatisation de la société*, Paris, La Documentation Française.
- Pool, I. de Sola**, (1973), *Talking back*, Cambridge, MIT Press.
- Rosnay, J., de**, (1975), *Le macroscope*, Paris, Le Seuil.
- Rosnay, J., de**, (1986), *Le cerveau planétaire*, Paris, Olivier Orban.
- Toffler, A.**, (1980), *The third wave*, New York, William Morrow.
- Tremblay, G.**, (1981), « Technologie de communication. Démocratisation et régionalisation », *Cahiers de la communication*, vol. 1, n° 1, pp. 3-17.
- Valaskakis, K. & Arnopoulos, P.**, (1982), *Telecommunitary democracy : utopian vision of probable future*, Montréal, McGill and Montréal Universities.
- Voge, J.**, (1984), « Des structures à rude épreuve : le pluralisme », in C. Bertho (dir.), *Histoire des télécommunications en France*, Toulouse, Érès.
- Williams, F.**, (1982), *The communications revolution*, New York, New American Library.

RÉSUMÉS

Les implications des nouvelles technologies de la communication dans le domaine politique sont souvent considérées sous l'angle de l'amélioration qu'elles peuvent apporter au fonctionnement de la démocratie. Ainsi, les discours prospectifs et/ou récapitulatifs s'intéressant à ce qu'on peut appeler la télé-démocratie insistent tantôt sur le développement de la communication verticale (référendum électronique), tantôt sur celui de la communication horizontale (convivialité). Cependant un troisième courant de réflexion met plutôt l'accent sur les conditions institutionnelles nécessaires à la délibération électronique. La confrontation des trois tendances amène à poser le problème des relations entre la citoyenneté et les systèmes de communication.

The implications of the new communication technologies in the political field are often viewed in the way of an improvement brought to the working of democracy. Thus the prospective and/or recapitulative discourse about what can be called « tele-democracy » insists either on the development of vertical communication (electronic consultation) or on the horizontal aspect (convivial relations). However a third direction of thoughts rather goes toward the kind of institutions necessary to electronic debates. The confrontation of those three trends leads to the problem of relations between citizenship and the systems of communication.

INDEX

Mots-clés : théories de la communication, NTIC, démocratie, fracture numérique, télématique, médiation, espace public

Keywords : communication theories, NICT, democracy, digital divide, telematics, mediation, public sphere

AUTEUR

ROGER BAUTIER

Roger Bautier, Université Paris Nord.